Vous avez reçu votre facture d'eau et/ou d'assainissement

Du 25 janvier 2024 au 29 mars 2024

Vous pouvez la consulter dès à présent dans votre espace personnel.

Facture "eau" ou "eau/assainissement" :

Si vous réglez votre facture à l’échéance :

Vous recevez donc 2 factures par an (1 en février et 1 en septembre).

Sauf si vous consommez moins de 20 m^3 par an, vous recevez 1 seule facture par an.

Si vous êtes en prélèvement automatique mensuel :

Vous recevez 1 seule facture.

Le solde est prélevé ou remboursé à la date d'échéance et les mensualités reprennent le mois d'après.

Facture "assainissement" :

Si vous réglez votre facture à l’échéance ou par prélèvement automatique mensuel :

Vous recevez 1 seule facture.

Le solde est prélevé ou remboursé à la date d'échéance et les mensualités reprennent le mois d'après.

Retrouvez
ici

Accédez aux aides disponibles pour votre espace personnel

Accédez ici aux aides disponibles à votre espace personnel pour vous aider à payer votre facture en ligne

Bon à savoir :

* En savoir plus sur tous les modes de paiement